

RLT – 7021

**ANALYSE ÉCONOMIQUE INSTITUTIONNALISTE ET FÉMINISTE
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**Séminaire
Maîtrise en relations industrielles
Automne 2014**

PLAN DE COURS

Professeure :

Sylvie Morel

Tél. : 656-2131, poste 2477
Bureau : 3190, pavillon De Sève

**Département des relations industrielles
Faculté des sciences sociales
Université Laval**

1. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général du séminaire *Analyse économique institutionnaliste et féministe du travail et de l'emploi* (RLT-7021) est de sensibiliser les étudiant•e•s à deux approches économiques en sciences sociales : premièrement, celle de la théorie institutionnaliste des origines et, plus particulièrement, de l'un de ses fondateurs, John R. Commons (approche marquante en relations industrielles) ; deuxièmement, celle de l'économie du travail féministe. L'institutionnalisme des origines partage de nombreux points de convergence avec certains courants de la théorie féministe. Cette étroite parenté d'approche sera également examinée. La réflexion économique ainsi menée s'inscrit dans ce qu'il est convenu d'appeler l'« hétérodoxie » en économie, c'est-à-dire l'ensemble des courants théoriques qui s'opposent à l'approche dominante dans cette discipline (qualifiée, pour sa part, d'« orthodoxie »). Proposer aux étudiant•e•s d'acquérir certains rudiments de ces courants hétérodoxes en économie vise essentiellement à leur permettre de développer les habiletés nécessaires, d'une part, à l'analyse économique des problèmes complexes caractérisant le travail et l'emploi, d'autre part, à la conception de politiques publiques appropriées pour y faire face. Ce séminaire s'adresse aux personnes qui veulent agir dans les entreprises mais aussi dans les organisations (organismes gouvernementaux ou mouvements sociaux) qui sont des agents de changement social.

La formation qu'en retireront les étudiant•e•s consistera en un bagage de connaissances original par rapport aux discours économiques (et aux propositions de réforme) que l'on entend généralement autour de nous. L'apprentissage de la théorie économique institutionnaliste et de la théorie économique féministe est propice au développement d'un sens critique, susceptible de permettre aux étudiant•e•s d'intervenir de façon novatrice dans les différents milieux de travail dans lesquels ils œuvreront. En ce sens, la connaissance d'outils méthodologiques et théoriques adaptés à la compréhension des nombreux défis entourant l'évolution du travail et de l'emploi leur sera d'une grande utilité pour proposer des solutions originales aux problèmes qu'ils rencontreront. Car, en outre, nous traitons la théorie également dans une *perspective appliquée*. En effet, une partie du séminaire consistera en l'étude *institutionnaliste et féministe* de questions concrètes qui sont associées au travail et à l'emploi.

2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du séminaire, les étudiant•e•s devraient **connaître** :

- les grands principes méthodologiques du programme de recherche de l'institutionnalisme des origines en économie ;
- les principaux apports conceptuels de l'institutionnalisme de John R. Commons ;
- les principaux courants de la pensée féministe ;
- les principaux apports conceptuels de l'économie du travail féministe ;
- les principaux points de convergence existant entre l'économie institutionnaliste et l'économie féministe ;
- les implications de la distinction entre le travail et l'emploi dans l'étude contemporaine des relations industrielles.

À la fin du séminaire, les étudiant•e•s devraient **pouvoir** :

- mener une analyse institutionnaliste et féministe (aux points de vue méthodologique et conceptuel) de questions complexes ;
- manifester des habiletés à la résolution d'un problème en proposant des règles favorisant des compromis raisonnables et équitables ;
- intervenir, de façon structurée, dans le cadre des débats.

À la fin du séminaire, les étudiant•e•s devraient **être** :

- conscients des nouveaux défis à relever au niveau de la régulation sociale du travail et de l'emploi ;
- soucieux des conséquences de leurs actions en cette matière ;
- critiques face aux pronostics déterministes concernant l'évolution de l'emploi ;
- sensibles aux dimensions éthiques de la théorie et de la pratique des relations industrielles dans le domaine du travail et de l'emploi.

3. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Le séminaire est divisé en trois parties. La participation des étudiant•e•s sera activement sollicitée à chacune des étapes du séminaire. Celle-ci prendra toutefois des formes variées.

La **première partie du séminaire** (Les fondements théoriques de l'économie institutionnaliste de John R. Commons) (5 séances à partir du 9 septembre) vise l'acquisition des principes méthodologiques et des concepts propres au programme de recherche de l'institutionnalisme des origines et, en particulier, à l'approche de J. R. Commons. Ceux-ci constituent la première partie des fondements analytiques à partir desquels s'élaboreront ultérieurement les travaux de recherche des étudiant•e•s ainsi que les discussions en groupe.

La formule pédagogique retenue dans cette partie est celle de l'enseignement magistral, qui sert à clarifier le contenu des textes de référence de chacune des séances. Cependant, ces exposés prennent appui sur les interventions des étudiant•e•s. En effet, avant chacune des rencontres (à l'exception de la séance introductive), ceux-ci doivent avoir lu et étudié les textes obligatoires. Le résultat de ce travail est résumé en deux pages, qui sont remises à la professeure au début de la séance (chaque étudiant•e aura quatre (4) résumés de lecture à remettre entre le 9 septembre et le 18 novembre, deux pour la partie sur l'économie institutionnaliste et deux pour la partie sur l'économie féministe). On procède ensuite à un tour de table où les personnes concernées présentent leur résumé de lecture (ainsi que, le cas échéant, leurs questions), suivi d'un échange sur le contenu des lectures obligatoires. Les étudiant•e•s qui n'ont pas à remettre de résumé doivent aussi participer activement aux discussions. La professeure présente ensuite les contenus théoriques.

La **deuxième partie du séminaire** (Les fondements théoriques de l'économie du travail féministe) (5 séances à partir du 14 octobre) consiste en l'acquisition des principes méthodologiques et des concepts propres à l'économie du travail féministe. Les

convergences méthodologiques existant entre l'institutionnalisme et le féminisme y sont également abordées. Ces éléments constituent la seconde partie des fondements analytiques à partir desquels s'élaboreront ultérieurement les travaux de recherche des étudiant•e•s ainsi que les discussions en groupe.

La formule pédagogique retenue dans cette partie est identique à celle de la première partie.

La troisième partie du séminaire (L'application des cadres théoriques institutionnaliste et féministe) (3 séances à partir du 25 novembre) diffère des deux précédentes tant au niveau du type d'apprentissage visé que de la formule pédagogique. Cette partie consiste en des applications des cadres théoriques institutionnaliste et féministe à des questions associées au travail et à l'emploi.

L'objectif est de permettre aux étudiant•e•s de s'initier à la théorisation d'une question économique à partir des préceptes méthodologiques et des concepts de Commons et de l'économie féministe. Les étudiant•e•s mettent ainsi à l'épreuve leur compréhension des cadres théoriques étudiés précédemment. Les questions sont choisies par les étudiant•e•s et doivent avoir trait au domaine du travail et de l'emploi. Il s'agit préférablement de questions avec lesquelles ces derniers sont familiers. Sur demande des étudiant•e•s, la professeure peut proposer des sujets (comme, par exemple, l'aménagement des temps sociaux, les marchés transitionnels du travail, la réforme de l'assurance-emploi canadienne, le capitalisme financier). Cet exercice permettra une meilleure appropriation des fondements épistémologique, méthodologique et conceptuel de la recherche commonsienne et féministe ainsi qu'une meilleure compréhension de leur pouvoir transformateur sur les pratiques et les politiques publiques.

La formule pédagogique est la suivante. L'apprentissage prend appui sur une démarche qui sera menée par l'ensemble du groupe mais dont il appartiendra à une équipe de diriger le cours. Les étudiant•e•s doivent donc, dès la première rencontre de la session, former des équipes de 3 ou 4 personnes (selon la taille du groupe), et choisir leur sujet. Ils ont ensuite une période d'environ deux mois et demi pour effectuer les recherches documentaires et les lectures pertinentes ainsi que pour développer une analyse institutionnaliste et féministe de leur sujet. Cette dernière fait l'objet d'un exposé et d'un travail de session (qui reprend l'exposé) (maximum de 25 pages à un interligne et demi). L'exposé, d'une durée de 45 minutes, est réalisé à l'aide du travail de session, qui a été préalablement remis à toute la classe (voir point 4, plus bas). Ainsi, les étudiant•e•s partagent avec les autres le fruit de leur recherche. À la suite de l'exposé, l'équipe responsable anime un échange avec le groupe (15 minutes), où sont discutés les choix théoriques mis de l'avant dans le travail. La professeure se réserve la deuxième partie de la séance pour synthétiser la discussion, soulever de nouvelles questions et poursuivre l'animation des échanges.

Pour ce qui est de la structuration de l'exposé et du travail de session, l'exercice est identique dans chacun des cas. Outre l'introduction et la conclusion, le travail compte trois parties. La première d'entre elles consiste en une présentation générale de la

question étudiée (son contexte d'émergence, les principaux acteurs concernés, leurs contraintes et opportunités d'action, c'est-à-dire leur marge de manœuvre, les dispositifs spécifiques mis en œuvre – lois, programmes, comités, etc. – et les grands enjeux ou défis soulevés). Les deuxième et troisième parties du travail sont consacrées aux applications théoriques de l'institutionnalisme commonsien et de l'économie féministe respectivement : la question présentée en première partie y est reprise et théorisée *sur la base de la méthodologie et des concepts de Commons et de l'économie féministe*. Autrement dit, il s'agit d'articuler le sujet à la matière étudiée depuis le début de la session. La conclusion fait ressortir les points saillants de la recherche.

Les étudiant•e•s bénéficieront d'un soutien actif de la professeure pour les guider dans leur réflexion ; des périodes sont d'ailleurs réservées à cette fin durant deux séances (7 octobre et 11 novembre), où les devis des travaux d'équipe seront discutés en classe.

Les critères de correction pour l'exposé et le travail de session sont les suivants :

1. Le niveau d'intégration des contenus théoriques (la pertinence des liens établis avec les éléments méthodologiques et conceptuels de l'institutionnalisme commonsien et de l'économie du travail féministe ; la diversité des éléments théoriques mobilisés ; la justesse et la profondeur de l'analyse ;
2. La cohérence et la clarté des propos ;
3. La capacité de synthèse ;
4. Sur la forme : la qualité de l'expression orale ou écrite, la féminisation de la langue et le respect des consignes de présentation, incluant la durée de l'exposé ou, pour le travail de session, le nombre de pages.

4. INSTRUMENTS PÉDAGOGIQUES

Les lectures obligatoires sont réunies dans un recueil de textes. En outre, un ouvrage (Nancy Folbre. 1997. *De la différence des sexes en économie politique*, Paris, Éditions des femmes Antoinette Fouque, 239 p.) est à l'étude (la séance du 27 octobre est libérée pour la lecture de cet ouvrage). Des lectures additionnelles sont requises pour la réalisation de l'exposé et du travail de session. Lors de la troisième partie du séminaire, les rapports de recherche des étudiant•e•s portant sur les trois questions choisies seront utilisés par l'ensemble du groupe comme outil de travail. Aussi, il est de la responsabilité de chaque étudiant•e d'acheminer le travail de session à la professeure ainsi qu'aux autres étudiant•e•s avant le début de la période des exposés. Afin que ces derniers puissent en prendre connaissance avant le premier exposé, *la date de remise des travaux de session est fixée au lundi, 24 novembre*. Outre le fait que les étudiant•e•s doivent faire preuve, dans ce travail, de capacités analytiques, de sens critique et d'originalité, il est attendu, compte tenu de l'utilisation qui en sera faite, que les travaux soient de lecture facile (clairs et bien rédigés).

5. ÉVALUATION ET NOTATION

Quatre modes d'évaluation seront utilisés :

Les résumés de lecture (4) : 20 points

La participation aux discussions en classe : 10 points

L'exposé et l'animation d'une partie de la séance : 30 points

Le travail de session écrit : 40 points

La note globale sera convertie en notation algébrique sur la base du barème suivant :

A+	88 et plus
A	84 à 87
A-	80 à 83
B+	76 à 79
B	72 à 75
B-	68 à 71
C+	64 à 67
C	60 à 63
E	59 et moins

6. DISPONIBILITÉ

Les étudiant•e•s peuvent rencontrer la professeure sur rendez-vous.

7. CONTENU DES SÉANCES

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE DE J. R. COMMONS

2 septembre 2014

Introduction du cours

Présentation du syllabus et de la démarche du séminaire ;

Formation des groupes ;

Présentation générale des textes du recueil.

9 septembre 2014 **L'institutionnalisme des origines : introduction générale**

1. Morel, Sylvie, 2014, Notes de cours, 14 p.
2. Gislain, Jean-Jacques, 2003, « L'émergence de la problématique des institutions en économie ». *Cahiers d'économie politique*, 44, L'Harmattan, p. 19-50.
3. Dugger, William, 1996, «Redefining Economics: From Market Allocation to Social Provisioning», in Charles J. Whalen (ed.), *Political Economy for the 21st Century : contemporary views on the trend of economics* , Armonk & London, M.E. Sharpe, p. 31-43.

16 septembre 2014 **L'institutionnalisme des origines : les fondements méthodologiques**

1. Tool, Marc R., 1994, «An Institutional Mode of Inquiry: Limitations of Orthodoxy », in P. A. Klein (ed.), *The Role of Economic Theory*, Kluwer, Dordrecht, p. 197-227.

23 septembre 2014 **L'institutionnalisme des origines : apports conceptuels**
Introduction à l'œuvre de J. R. Commons ;
Les concepts commonsiens.

1. Bazzoli, Laure, 1995, « L'économie de l'action collective de John Rogers Commons », in Thorstein COREI, *L'économie institutionnaliste. Les Fondateurs*, Paris, Economica, p. 29-45.
2. Morel, Sylvie, 2000, *Les logiques de la réciprocité*, Paris : Presses universitaires de France, p. 295-298*.
3. Commons, John R., 1931, «Institutional Economics», *The American Economic Review*, 1931, vol. XIX, no 4, p. 648-657», *Cahiers d'économie politique, Lectures de John R. Commons*, no 40-41, Paris, L'Harmattan, p. (ISSN0154-8344) ; traduction de L. Bazzoli et V. Dutraive.
4. Gislain, Jean-Jacques, 2002, « Causalité institutionnelle : la futurité chez J.R. Commons », La futurité est le principe le plus important de l'économie », *Économie et Institutions*, no 1, 2^e semestre, 47-66, **disponible en lien internet sur ENA**

30 septembre 2014 **L'institutionnalisme des origines : apports conceptuels (fin)**

7 octobre 2014 **L'institutionnalisme de Commons et les relations industrielles**

Apports de l'institutionnalisme de Commons à la compréhension des relations industrielles.

La dernière partie de la séance est réservée aux échanges sur les travaux d'équipe.

1. Ramstad, Yngve, 1998, « Commons's Institutional Economics: A Foundation for the Industrial Relations Field? », in P. B. Voos (Ed.), *Industrial Relations Research Association (IRRA) Series, Proceedings of the Fiftieth Annual Meeting, Vol. 1*, Madison, IRRA, p. 308-319.
2. Kaufman, Bruce E., 1998, « John R. Commons : His Contributions to the Founding and Early Development of the Field of Personnel/HRM », in P. B. Voos (Ed.), *IRRA Series, Proceedings of the Fiftieth Annual Meeting, Vol. 1*, Madison, IRRA, p. 328-341.
3. Morel, Sylvie, 2003, « Institutionnalisme commonsien, citoyenneté et « sécurité économique » », *Économie et institutions*, no 2, 1^{er} semestre, p. 111-140,
disponible en lien internet sur ENA
4. Gislain, Jean-Jacques, 2003, « L'institution des relations industrielles : le cadre analytique de J. R. Commons », *Économie & Institutions*, 1(2), p. 11-59
disponible en lien internet sur ENA

DEUXIÈME PARTIE : LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉCONOMIE DU TRAVAIL FÉMINISTE

14 octobre 2014 L'économie féministe : introduction générale

1. Relais Femmes, Tableau synthèse : les courants de pensée féministe* ;
<http://www.relais-femmes.qc.ca/FADAFEM/html/module3/tableau/tableau1.html>.
2. Laufer, Jacqueline, Marry, Catherine, Maruani, Margaret. 2003. « Introduction », dans J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (dir.). *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris : La Découverte/MAGE, 7-18.
3. Kergoat, Danièle. 2004. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », dans Helena Hirata *et al.* dir. *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, p. 35-44.
4. Morel, Sylvie, 2011, « L'économie féministe : quelques éléments de présentation », 14 p. ; <http://www.economieautrement.org/spip.php?article194>

21 octobre 2014 Théorie féministe et économie politique

1. Nancy Folbre. 1997. *De la différence des sexes en économie politique*, Paris, Éditions des femmes Antoinette Fouque, 239 p., **en vente chez Zone**

28 octobre 2014 Semaine de lecture

4 novembre 2014 Théorie féministe et économie politique (suite)

11 novembre 2014 L'institutionnalisme et le féminisme : des convergences méthodologiques

La dernière partie de la séance est réservée aux échanges sur les travaux d'équipe.

1. Waller, William et Ann L. Jennings, 1990, «On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology». *Journal of Economic Issues*, 24 (2), p. 613-622.
2. Whalen, Charles et Linda Whalen, 1994, «Institutionalism: A Useful Foundation for Feminist Economics?», in J. Peterson, D. Brown (ed.). *The Economic Status of Women Under Capitalism. Institutional Economics and Feminist Theory*. Aldershot: Edward Elgar, p. 19-34.
3. Jennings, Ann L., 1993, «Public or Private? Institutional Economics and Feminism». In M. A. Ferber et J. A. Nelson (ed). *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago: The University of Chicago Press, p. 111-129.
4. Nelson, Julie A., 2003, «Confronting the Science/Value Split : Notes on Feminist Economics, Institutionnalism, Pragmatism and Process Thought». *Cambridge Journal of Economics*, 27, p. 49-64.

18 novembre 2014

L'institutionnalisme et le féminisme : des convergences conceptuelles

1. Morel, Sylvie, 2007, « Pour une « fertilisation croisée » entre l'institutionnalisme et le féminisme », *Nouvelles questions féministes, Perspectives féministes en sciences économiques*, vol. 26/2, p. 21-28.
2. Morel, Sylvie, 2010, « Citoyenneté, travail et emploi : les éclairages de la théorie économique et de l'analyse de genre », dans M. Coutu, G. Murray (dir.). *Travail et citoyenneté. Quel avenir ?*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 229-271.
3. Morel, Sylvie, 2013. « Qualité du travail et sécurisation des trajectoires professionnelles : une approche institutionnaliste féministe », dans P.A. Lapointe (dir.), *La qualité du travail et de l'emploi au Québec. Données empiriques et cadres conceptuels*, Québec, les Presses de l'Université Laval, pp. 265-297.

TROISIÈME PARTIE : APPLICATION DES CADRES THÉORIQUES INSTITUTIONNALISTE ET FÉMINISTE

(lundi, 24 novembre : remise des travaux de session)

25 novembre 2014

Exposé et animation du débat
Intervention de la professeure et discussion en groupe

2 décembre 2014

Exposé et animation du débat
Intervention de la professeure et discussion en groupe

9 décembre 2014

Exposé et animation du débat
Intervention de la professeure et discussion en groupe

TEXTES DE RÉFÉRENCE ADDITIONNELS :

- 1) Da Costa, Isabel, 2010, « L'institutionnalisme de John Commons et les origines de l'État providence aux États-Unis », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 42 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2010. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1283>
- 2) Morel, Sylvie, 2010, « L'économie du travail commonsienne : l'analyse transactionnelle de la relation salariale », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 42 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2010. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1254>.
- 3) Gislain, Jean-Jacques, 2010, « Pourquoi l'économie est-elle nécessairement instituée ? Une réponse commonsienne à partir du concept de futurité », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 42 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2010. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1195>.